

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

---

SÉANCE DU 20 FEVRIER 2008

---

DÉLIBÉRATION N° 2008/4

---

Mise en œuvre des redevances pour la protection des milieux aquatiques et pour pollution diffuse à La Réunion : vote des taux

---

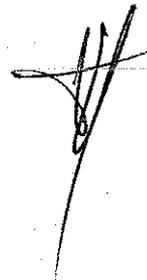
Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

**Vu** les résultats du vote organisé en séance,

**Emet un avis favorable** sur la mise en œuvre de la redevance et donc des taux relatifs la protection des milieux aquatiques et la pollution diffuse.

Saint-Denis, le 27 FEV. 2008

Le Président du Comité de bassin Réunion



Daniel THOLOZAN